

Madame,
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 02 décembre 2024 à 19 H 00 à la rue du Solstice, 1 à 6220 FLEURUS

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION – Validation des élections communales du 13 octobre 2024.**
2. **Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des élus effectifs.**
3. **Prestation de serment et installation des élus effectifs à la fonction de conseiller communal.**
4. **Désistement d'un élu - Prise d'acte.**
5. **Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des élus suppléants remplaçant l'élu effectif s'étant désisté et des élus suppléants remplaçant les élus effectifs en situation d'incompatibilité.**
6. **Prestation de serment et installation des élus suppléants remplaçant l'élu effectif s'étant désisté et des élus suppléants remplaçant les élus effectifs en situation d'incompatibilité.**
7. **Fixation du tableau de préséance.**
8. **Pacte de majorité – Adoption - Décision à prendre.**
9. **Prestation de serment et installation des membres du Collège communal.**
10. **Election de plein droit des membres du Conseil de l'Action Sociale.**
11. **Election des membres du Conseil de Police - Décision à prendre.**
12. **MARCHES PUBLICS - Délégation de compétences en matière de marchés publics et de concession - Décision à prendre.**
13. **PERSONNEL COMMUNAL - Délégation de compétences du Conseil communal en matière d'engagement, de démission et de licenciement du personnel contractuel – Décision à prendre.**

14. **CIMETIERES - Délégation au Collège communal pour l'octroi, le renouvellement et le rachat de concessions (pleines terre, terrains pour et avec caveaux, loges en columbariums, cavernes, places supplémentaires), dans les cimetières communaux -
Décision à prendre.**

FLEURUS, LE 20/11/2024

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

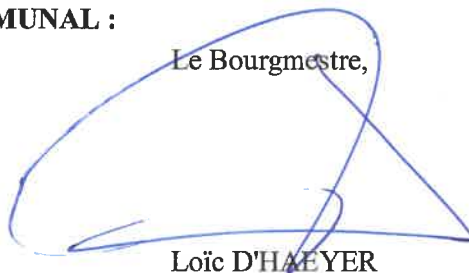
La Directrice générale f.f.,



Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,



Loïc D'HAËYER